



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 08 Avril
L'an deux mille vingt-quatre, à 09h30

Nombre de Conseillers

- En exercice 6
- Présents 5
- Votants 5
- Absents 1
- Exclus 0

Etaient présents :

- ARGENTI Alexis
- BALDINI Murielle
- CORSO Scylia par
- BARRIERE Joël
- GUILLEMETTE Thierry
- MIRONNEAU Nathalie
absente non excusée

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, Maire en exercice.

Madame BALDINI Murielle a été nommée secrétaire de séance

Date de Convocation : 29-03-2024

Date d'affichage : 29-03-2024

Objet: D-2024-04-001 Présentation et vote du Compte de Gestion 2023.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a procédé à toutes opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de

AR Prefecture
passer dans ses écritures

006-210601076-20240408-D_2024_04_001-DE
Reçu le 12/04/2024

1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaires

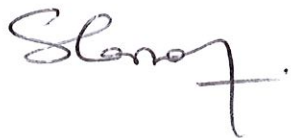
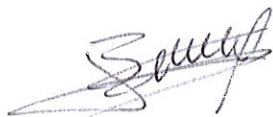
2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- Déclare que le compte de gestion communal dressé de l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n' appelle ni observation, ni réserve de sa part,

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des Alpes-Maritimes



AR Prefecture

006-210601076-20240408-D_2024_04_001-DE
Reçu le 12/04/2024